

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30059**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Développement de projets de territoires (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Angers, Université de Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, Conservatoire national des arts et métiers, Université de Nîmes, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université Clermont Auvergne, Université d'Orléans, Aix-Marseille Université, Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA), Université de Strasbourg, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (Bordeaux sciences agro), Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier SupAgro)	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Directeur de l'établissement

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

121 Géographie, 340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité, 341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Analyse de données socio-économiques et environnementales du territoire
- Identification des axes d'intervention selon les besoins en développement local
- Appui et encadrement pour la conception / mise en œuvre de projets d'entreprises et de territoires
- Evaluation des projets de développement puis présentation aux acteurs locaux
 - Analyser les dynamiques territoriales et les stratégies des acteurs publics et privés d'un territoire
- Etudier les mobilités au sein d'une agglomération et participer à l'élaboration d'un plan global de déplacements
 - Elaborer le plan d'action d'un projet de développement
- Déployer un projet de développement : communication interne et externe, la coordination du réseau de partenaires institutionnels
- Mobiliser les dispositifs d'action publique à destination des acteurs d'un territoire
 - Communiquer et échanger des informations sur les stratégies de développement local lors de rencontres professionnelles
 - Déployer des solutions de marketing territorial
 - Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
 - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- O : Administration publique
- Chargé de mission auprès des collectivités territoriales

- Chargé de projet en aménagement du territoire
- Conseiller en gestion des territoires
- Animateur et médiateur des collectivités territoriales

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30059 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30059 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30059 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30059 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30059 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30059 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	<ul style="list-style-type: none"> Analyser les dynamiques territoriales et les stratégies des acteurs publics et privés d'un territoire Etudier les mobilités au sein d'une agglomération et participer à l'élaboration d'un plan global de déplacements
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30059 - Mise en œuvre de politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer le plan d'action d'un projet de développement Déployer un projet de développement : communication interne et externe, la coordination du réseau de partenaires institutionnels Mobiliser les dispositifs d'action publique à destination des acteurs d'un territoire
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30059 - Maîtrise des différentes techniques d'information et de communication	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer et échanger des informations sur les stratégies de développement local lors de rencontres professionnelles
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 30059 - Mise en œuvre de stratégies marketing et commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> Déployer des solutions de marketing territorial

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Université d'Angers, arrêté du : 17/07/2017 Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2016 Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, arrêté du : 27/05/2016 Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, arrêté du : 24/06/2016 Conservatoire national des arts et métiers, arrêté du : 24/08/2016 Université de Nîmes, arrêté du : 23/06/2015 Université de Perpignan Via Domitia, arrêté du : 16/11/2017 Université de Reims Champagne-Ardenne, arrêté du : 30/09/2015 Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016 Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017 ; Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018 ; Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018 ; ENSFEA, arrêté du 29/03/2016 ; Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
 Bordeaux Sciences Agro, arrêté du : 22/07/2016
 Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016
 ENSFEA, arrêté du : 22/03/2016
 Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier, arrêté du : 16/11/2017
 Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, arrêté du : 27/05/2016
 Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017
 Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2018
 Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
 Université de Nîmes, arrêté du : 19/01/2018
 Université de Perpignan Via domitia, arrêté du : 16/11/2017
 Université de Reims champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018
 Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
 Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018
 Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
 Université Savoie Mont Blanc -Chambéry, arrêté du : 24/06/2016

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université d'Angers](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3](#)

[Université Savoie Mont Blanc - Chambéry](#)

[Conservatoire national des arts et métiers](#)

[Université de Nîmes](#)

Université de Perpignan Via Domitia

Université de Reims Champagne-Ardenne

Université Jean-Jaures - Toulouse 2

Université de Clermont Auvergne

Université d'Orléans

Aix-Marseille Université

ENSFEA

Université de Strasbourg

Bordeaux Sciences Agro

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :